



## *Primature / Primati*

### MEMORANDUM A TOUS LES MINISTRES

#### Lettre de cadrage pour l'élaboration du projet de loi de finances 2012-2013

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Soucieux d'apporter des réponses concrètes et durables aux multiples problèmes de la population, un objectif de croissance de 7.8% avait été fixé pour l'exercice fiscal 2011-2012. Cette croissance devait être tirée par un important programme d'investissements publics.

L'analyse préliminaire des données disponibles, à quatre mois de la fin de l'exercice fiscal, laisse croire que le niveau de croissance attendu ne sera pas atteint. Une conjonction de facteurs expliqueraient pour une grande part cette situation notamment :

- le dépôt et l'adoption tardifs de la loi de finances 2011-2012 n'ayant pas permis jusqu'ici de mobiliser à temps l'ensemble des ressources prévues dans le budget 2011-2012 ;
- la faiblesse des investissements publics. A côté des problèmes de non respect de procédures et de formalités liées à l'inscription et à l'exécution de projets dans le PIP relevés au niveau de plusieurs secteurs, l'adoption de la loi de finances 2011-2012, intervenue il y a moins d'un mois, a contraint les secteurs à utiliser pendant les sept premiers mois de l'exercice fiscal des crédits budgétaires reconduits qui ne permettaient pas, trop souvent, de répondre efficacement aux exigences d'une nouvelle politique orientée vers l'amélioration du niveau de services à la population et la réduction de la pauvreté. Les investissements publics qui devaient stimuler la croissance accusent au premier semestre de l'exercice en cours, tous financements confondus, un faible niveau d'exécution (environ 33.6%) ;

Pour les quatre derniers mois de l'exercice fiscal 2011-2012, je demande à tous les membres de mon Gouvernement de redoubler d'effort, de dynamiser leurs secteurs respectifs afin que les dépenses d'investissements productifs soient sensiblement améliorées pour espérer obtenir un niveau de croissance qui soit proche de l'objectif fixé ;

Les organismes de perception dont les recettes, de l'ordre de 28.8 milliards de gourdes, accusent sur les huit premiers mois de l'exercice, un manque à gagner de 1.6 milliards de

*BB*

gourdes par rapport aux prévisions. Ils devront obligatoirement élever leur niveau de performance pour se rapprocher des prévisions initiales. L'administration Générale des Douanes, pour laquelle la maîtrise des dépenses fiscales s'avère un impératif, est particulièrement concernée ;

- Le très faible niveau de décaissement de l'appui budgétaire, qui avec 3.4% à date par rapport aux promesses, à hauteur de 5.3 milliards de gourdes, a entravé notre capacité de financement des dépenses.

L'investissement privé est en progression, particulièrement dans le secteur de la construction et dans diverses branches industrielles et touristiques à la faveur d'une hausse du crédit au secteur privé de 29% sur le premier semestre. De plus, les indices d'activité sectorielle montrent une modération des activités dans l'industrie (+6.4%), dans la construction (+4.6%) et une progression plus ou moins importante dans le commerce (+18%). Il faut également noter le bon comportement de la production agricole, imputable à un bon niveau de pluviométrie et au programme de subvention des intrants agricoles.

Mesdames, Messieurs les Membres du Gouvernement

Le budget 2012-2013, le premier de mon Gouvernement, a pour principal objectif d'adresser un ensemble de problèmes fondamentaux liés au bien-être de nos concitoyennes et concitoyens. Les réponses à ces problèmes pour la plupart structurels, s'inscrivent obligatoirement dans la durée. J'ai donc décidé, que, dans l'esprit et selon les objectifs de la réforme budgétaire, déjà initiée, l'élaboration du budget 2012-2013 se fera dans une perspective pluriannuelle (3ans) plus conforme aux réflexions et décisions liées au développement qui en général vont au-delà d'un horizon annuel.

Dans cette optique, la période 2013-2015 constitue une période charnière au cours de laquelle seront posées ou/et renforcées les bases institutionnelles et stratégiques devant garantir la construction de notre économie sur des bases durables à forte croissance, condition nécessaire à la satisfaction des besoins de base et à l'amélioration progressive des conditions de vie de la population.

Au cours de cette période, cruciale, la pertinence et la cohérence des politiques publiques à mettre en œuvre et les actions à mener par les secteurs devront commencer à matérialiser la

AA

vision du développement d'Haïti à moyen et long terme, une Haïti verte, forte, unie, solidaire et florissante. Cela implique aussi l'urgente nécessité de rationaliser les dépenses publiques, et d'améliorer leur efficacité. En ce sens, je vous demande, dans le cadre des travaux d'élaboration du budget, de tenir compte des directives suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement devront être maintenues au niveau actuel, toute demande d'augmentation devant être examinée au cas par cas ;
- Le train de vie de l'Etat sera revu à la baisse pour mieux prendre en compte la réalité du pays. Ainsi les dépenses liées au parc automobile, les dépenses de réception, de restauration, de mission à l'étranger seront limitées ;
- Les achats de fournitures seront rationalisés et regroupés toutes les fois que possible pour permettre des économies d'échelle ;
- Le recrutement de personnel devra être planifié, répondre à un besoin réel, se faire dans le respect des normes et des procédures en vigueur, être prévu et autorisé au niveau du Budget de l'Etat ;
- Les dépenses de loyer des institutions devront être prévues dans le budget des différentes institutions ;
- Les arriérés de toute nature, sauf cas exceptionnel et dûment justifié, ne seront pas tolérés, les ordonnateurs ayant pour obligation légale d'engager les dépenses dans la limite des crédits budgétaires autorisés pendant l'exercice ;
- Une communication de l'exposé de vos besoins et de vos objectifs, les coûts associés aux grandes actions qui s'accompliront effectivement avant septembre 2013 en tenant compte de l'opérationnalisation des projets de dépenses (délais liés aux appels d'offre, à l'approbation des marchés, à la justification des avances de décaissement sur les projets) ;
- La justification des crédits sollicités tout en indiquant les résultats attendus ;
- Le détail par source, nature et montants des revenus non fiscaux collectés par votre institution ;



Sur cette base et en adéquation aux objectifs fixés, je vous demande d'élaborer et de soumettre le projet de budget de votre institution pour 2012-2013 qui s'inscrit autour des objectifs macroéconomiques suivants :

- Une croissance économique forte et créatrice d'emplois, autour de 7.4% en termes réels. Elle sera tirée par des investissements stratégiques, initiatives et réformes appropriées pour stimuler l'initiative privée, le développement des PME et accélérer la reconstruction. Les Bâtiments et Travaux Publics, l'Agriculture, et l'industrie manufacturière et le tourisme seront les principaux vecteurs de la croissance. ;
- Un taux d'inflation en glissement annuel ne dépassant pas 6.5% ;
- Une pression fiscale portée à 14% ;
- Un taux de change stable et en adéquation avec l'objectif d'inflation ;
- Le renforcement des réserves nettes de change afin de maintenir la confiance des agents économiques dans la monnaie;
- La limitation du déficit public à moins de 4% du Produit Intérieur Brut.

Compte tenu des hypothèses de croissance économique, l'efficacité accrue du système fiscal devra être recherchée avec la mise en place d'un programme cohérent de réforme et de modernisation. Un accent particulier sera mis sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales et contre la corruption, sous toutes leurs formes. Par ailleurs, des mesures fiscales nouvelles sont envisagées par le Gouvernement afin de réaliser le niveau de recettes prévues, de l'ordre de 51.4 milliards de gourdes.

L'appui budgétaire, aujourd'hui encore mal cerné, sera limité aux seuls engagements susceptibles d'être effectivement tenus dans les délais.

Les dépenses d'investissement public à financement interne seront de **19 milliards** de gourdes et celles à financement à partir des fonds de Petrocaribe à hauteur de 15 milliards. Les dépenses courantes seront contenues à hauteur de **40,31 milliards** de gourdes.

La politique monétaire sera prudente pour éviter tout dérapage inflationniste, mais suffisamment flexible pour articuler les objectifs de stabilité et de croissance en exploitant au mieux les fenêtres d'opportunité pour dynamiser le crédit au secteur privé. Ainsi, la politique monétaire devra garantir une expansion monétaire contrôlée, un taux de change stable, un développement du crédit sur des bases inclusives par l'accélération des réformes nécessaires, la promotion ou la

mise en place de mécanismes juridiques ou financiers, tels que : le gage sans dépossession et la garantie partielle du crédit.

A travers ce budget, le Gouvernement va prioritairement:

1. Accélérer la croissance économique et créer des emplois durables;
2. Poursuivre et renforcer la politique d'accès à l'éducation gratuite pour tous ;
3. Combattre l'extrême pauvreté et réduire la vulnérabilité économique et environnementale qui affectent particulièrement les plus pauvres;
4. Travailler à l'établissement de l'Etat de droit par l'opérationnalisation effective du pouvoir judiciaire, la poursuite de la construction d'infrastructures judiciaires et policières et le renforcement de la PNH ;
5. Poursuivre les objectifs de modernisation de la Gouvernance économique et de la gestion des Finances Publiques en particulier ;
6. Arrêter la dégradation de l'environnement, réduire les vulnérabilités et mitiger les risques environnementaux ;
7. Développer l'économie régionale et locale en investissant dans des pôles de développement géographiques et sectoriels et en mettant en place les infrastructures et augmenter la qualité et la couverture des services de base: Télécommunications, électricité, routes, ports et aéroports, les immeubles de l'Administration Publique, les logements et aménagements urbains.

**Mesdames, Messieurs les Ministres,**

En conformité à ma déclaration de politique générale, je maintiens que pour bâtir l'Haïti dont nous rêvons, il nous faut enclencher la machine économique qui nous permettra d'accélérer la croissance que nous devons maintenir à deux chiffres pour faire d'Haïti un pays émergent en 2030 tel que prévu dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH).

Au regard des priorités du Gouvernement Martelly-Lamothe, quoique très ambitieuses, les propositions de budget que vous aurez à acheminer au Ministère de l'Économie et des Finances et à celui de la Planification et de la Coopération Externe pour l'exercice 2012-2013 devront être justes et en stricte adéquation avec les contraintes des ressources internes.


De plus, pour parvenir à l'évaluation des résultats de votre action au regard des objectifs poursuivis, je vous demande de :

- préparer un projet de budget assorti le cas échéant de perspectives triennales

- préparer un projet de budget assorti d'objectifs et d'indicateurs;
- préparer un exposé de vos besoins et de vos objectifs, les coûts associés aux grandes actions qui s'accompliront effectivement avant septembre 2013 en tenant compte de l'opérationnalisation des projets de dépenses (délais liés aux appels d'offre, à l'approbation des marchés, à la justification des avances de décaissement sur les projets) ;
- justifier les crédits sollicités tout en indiquant les résultats attendus ;
- détailler par source, nature et montants les revenus non fiscaux collectés par votre institution ;
- présenter un inventaire des moyens humains et techniques disponibles avec notamment les effectifs par catégorie, le parc de véhicules, les moyens informatiques et bureautiques au 10 Juin 2012.

**Mesdames, Messieurs les Ministres**

Le Gouvernement, quoique conscient du délai imparti pour le travail, entend respecter l'échéance légale de dépôt au Parlement du projet de loi de finances fixé au plus tard au 30 juin. Tout en privilégiant la qualité du travail, il vous demande de faire tous les efforts nécessaires pour transmettre le projet de budget consolidé de votre secteur au ministère de l'Economie et des Finances et à celui de la Planification et de la Coopération Externe au plus tard le 10 juin avant les conférences budgétaires prévues entre le 11 et le 13 juin.



**Laurent Salvador LAMOTHE**  
Premier Ministre